

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Glattol 1404

Date d'impression: 16.09.2015

Page 1 de 13

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Glattol 1404

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Utilisations industrielles.

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Maagtechnic AG
Rue: Sonnentalsstrasse 8
Lieu: CH-8600 Dübendorf 1
Téléphone: +41 44 824 91 91 Téléfax: +41 44 821 59 09
Service responsable: lubeinfo@maagtechnic.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique, CH-8028 Zurich
info@toxi.ch, n° d'appel d'urgence (CH) 145, +41 (0) 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Catégories de danger:

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30 %)

Gazole - non spécifié, distillats moyens (pétrole), hydrotraités

White mineral oil (petroleum)

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales..

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Glattol 1404

Date d'impression: 16.09.2015

Page 2 de 13

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
	Hydrocarbures, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30 %)			85 - < 90 %
	920-360-0		01-2119448343-41	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
64742-46-7	Gazole - non spécifié, distillats moyens (pétrole), hydrotraités			5 - < 10 %
	265-148-2	649-221-00-X	01-2119489867-12	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H332 H315 H304 H411			
68425-15-0	Polysulfides, di-tert-dodecyl			1 - < 5 %
	270-335-7			
	Aquatic Chronic 4; H413			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Note N : La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer si l'historique complet du raffinage est connu et s'il peut être établi que la substance à partir de laquelle elle est produite n'est pas cancérogène. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Glattol 1404

Date d'impression: 16.09.2015

Page 3 de 13

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂)

Dioxyde de soufre (SO₂) Oxydes nitriques (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

Ventiler la zone concernée.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir section 8.)

Éviter la formation de nébulisats huileux.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Classe de feu B

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Glattol 1404

Date d'impression: 16.09.2015

Page 4 de 13

Information supplémentaire

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale: Voir section 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Gaz. Explosifs. Matières radioactives. Matières infectieuses

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Contrôle de température nécessaire. Protéger de l'action de la lumière. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas laisser au contact de l'air.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

cf. chapitre 1.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

valeurs limites de l'air:
Possibilité de l'exposition avec Aérosol
Valeur seuil = 5 mg/ m3 - Source: ACGIH

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

lunettes avec protections latérales et en cas de danger accru appareil de protection du visage DIN EN 166

Protection des mains

Utilisez des gants protecteurs pour la manipulation des matériaux suivants: NBR (nitrile) / néoprene / Viton (niveau de perméabilité 5 - 6), cat. II d'après la Norme EN 388
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtements de protection ininflammables et résistants aux huiles.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Glattol 1404

Date d'impression: 16.09.2015

Page 5 de 13

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-formation d'aérosol ou de nébulosité

-dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié:

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: limpide
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: Aucune information disponible.

Modification d'état

Point de fusion: Aucune information disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Aucune information disponible.

Point de sublimation: Aucune information disponible.

Point de ramollissement: Aucune information disponible.

Point d'écoulement: -42 °C ISO 3016

Point d'éclair: 104 °C DIN EN ISO 2719

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: Aucune information disponible.

gaz: Aucune information disponible.

Dangers d'explosion

aucune/aucun

Limite inférieure d'explosivité: Aucune information disponible.

Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible.

Température d'inflammation: Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammabilité

solide: Aucune information disponible.

gaz: Aucune information disponible.

Température de décomposition: Aucune information disponible.

Propriétés comburantes

aucune/aucun

Pression de vapeur:
(à 20 °C) Aucune information disponible.

Pression de vapeur:
(à 50 °C) Aucune information disponible.

Densité (à 15 °C): 0,826 g/cm³ DIN 51757

Densité apparente: Aucune information disponible.

Hydrosolubilité: Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Glattol 1404

Date d'impression: 16.09.2015

Page 6 de 13

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune information disponible.

Coefficient de partage:

Aucune information disponible.

Viscosité dynamique:

Aucune information disponible.

Viscosité cinématique:
(à 40 °C)

2,5 mm²/s DIN EN ISO 3104

Durée d'écoulement:

Aucune information disponible.

Densité de vapeur:

Aucune information disponible.

Taux d'évaporation:

Aucune information disponible.

Test de séparation de solvant:

Aucune information disponible.

Teneur en solvant:

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Teneur en solide:

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

agent oxydant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Glattol 1404

Date d'impression: 16.09.2015

Page 7 de 13

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
	Hydrocarbures, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30 %)				
	par voie orale	DL50	> 4150 mg/kg	Rat	ECHA Dossier
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	>5,28 mg/l	Rat	ECHA Dossier
64742-46-7	Gazole - non spécifié, distillats moyens (pétrole), hydrotraités				
	par voie orale	DL50	> 5000 mg/kg	Rat. (OECD 401)	ECHA Dossier
	dermique	DL50	> 2000 mg/kg	Lapin (OECD 402)	ECHA Dossier
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	1,72 mg/l	Rat. (OECD 403)	ECHA Dossier
68425-15-0	Polysulfides, di-tert-dodecyl				
	par voie orale	DL50	> 2000 mg/kg	Rat.	ECHA Dossier
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Lapin.	ECHA Dossier
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	> 15,5 mg/l	Rat.	ECHA Dossier

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Hydrocarbures, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30 %):

Toxicité orale subchronique:

Méthode: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents) Espèce: Rat

Résultats: NOAEL 750 mg/kg

bibliographie: ECHA Dossier

Gazole - non spécifié, distillats moyens (pétrole), hydrotraités:

Toxicité par inhalation subchronique:

Méthode: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day) Espèce: Rat

Résultats: NOAEC 1,71 mg/m³

bibliographie: ECHA Dossier

Polysulfides, di-tert-dodecyl:

Toxicité orale subaiguë

Méthode: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)

Espèce: Rat

Résultats: NOAEL 1000 mg/kg

bibliographie: ECHA Dossier

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Glattol 1404

Date d'impression: 16.09.2015

Page 8 de 13

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Hydrocarbures, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatics (2-30 %):

Mutagénicité in vitro/génotoxicité:

Méthode: OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)

Résultat: négatif.

bibliographie: ECHA dossier

Carcinogénétique:

Méthode: OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)

Résultat: négatif.

bibliographie: ECHA dossier

Toxicité pour la reproduction:

Espèce: 7 Rat

Méthode: OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)

Résultats: NOAEL >300 mg/kg

bibliographie: ECHA Dossier

Toxique pour le développement / effets tératogènes:

Espèce: Rat

Méthode: OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)

Résultats: NOAEL 1000 mg/kg

bibliographie: ECHA Dossier

Gazole - non spécifié, distillats moyens (pétrole), hydrotraités:

Mutagénicité in vitro/génotoxicité:

Méthode: OECD Guideline 479 (Genetic Toxicology: In Vitro Sister Chromatid Exchange Assay in Mammalian Cells)

Résultat: négatif.

bibliographie: ECHA dossier

Carcinogénétique:

Méthode: OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)

Résultat: négatif.

bibliographie: ECHA dossier

Toxicité pour la reproduction:

Espèce: Rat

Méthode: OECD Guideline 415 (One-Generation Reproduction Toxicity Study)

Résultats: NOAEL 2000 mg/kg

bibliographie: ECHA Dossier

Toxique pour le développement / effets tératogènes:

Espèce: Rat

Méthode: OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)

Résultats: NOAEL 4200 mg/kg

bibliographie: ECHA Dossier

Polysulfides, di-tert-dodecyl:

Mutagénicité in vitro/génotoxicité:

OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test) = positif.

OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay) = négatif.

OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test) = négatif.

bibliographie: ECHA dossier

Toxique pour le développement / effets tératogènes:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Glattol 1404

Date d'impression: 16.09.2015

Page 9 de 13

Espèce: Rat
Méthode: OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)
Résultats: NOAEL 1000 mg/kg
bibliographie: ECHA Dossier

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

le contact fréquent avec le produit, notamment à l'état sec, peut être irritant pour la peau et les yeux

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
	Hydrocarbures, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30 %)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	LL50 > 1000	96 h		ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	EL50 > 1000	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	EL50 > 5000	21 d		ECHA Dossier
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	EL50 > 1400	21 d	Daphnia magna	ECHA Dossier
64742-46-7	Gazole - non spécifié, distillats moyens (pétrole), hydrotraités					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	LL50: 65	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA Dossier
68425-15-0	Polysulfides, di-tert-dodecyl					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>100 mg/l	96 h	Danio rerio	ECHA Dossier
	Toxicité pour les algues	NOEC	< 0,08 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est difficilement soluble dans l'eau. Bonne élimination du produit présent dans l'eau par des procédés abiotiques, comme par exemple la séparation mécanique.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Hydrocarbures, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30 %)			
	OECD Guideline 301 F	60,7%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
64742-46-7	Gazole - non spécifié, distillats moyens (pétrole), hydrotraités			
	OECD 301 F / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-D	60%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
68425-15-0	Polysulfides, di-tert-dodecyl			
	OECD 301 F / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-D	0%	28	ECHA Dossier
	Le produit est difficilement biodégradable.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Glattol 1404

Date d'impression: 16.09.2015

Page 10 de 13

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
	Hydrocarbures, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30 %)	> 3,5
64742-46-7	Gazole - non spécifié, distillats moyens (pétrole), hydrotraités	3,9 - 6

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Glattol 1404

Date d'impression: 16.09.2015

Page 11 de 13

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

Information supplémentaire

N'est pas soumis au 96/82/CE (SEVESO II) , 2012/18/CE (SEVESO III)

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

Information supplémentaire

aucune/aucun

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Glattol 1404

Date d'impression: 16.09.2015

Page 12 de 13

SECTION 16: Autres informations

Modifications

Rev. : 1,0 - 15.04.2015

Rev.: 1,01 - 28.04.2015

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL: Lowest observed adverse effect level

LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NOAEL: No observed adverse effect level

NOAEC: No observed adverse effect level

NTP: National Toxicology Program

N/A: not applicable

OSHA: Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

PNEC: predicted no effect concentration

PBT: Persistent bioaccumulative toxic

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act

SVHC: substance of very high concern

TRGS Technische Regeln für Gefahrstoffe

TSCA: Toxic Substances Control Act

VOC: Volatile Organic Compounds

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe

WGK: Wassergefährdungsklasse

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Glattol 1404

Date d'impression: 16.09.2015

Page 13 de 13

produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)